

Le 22 octobre 2019

Direction Générale
AXC/GC

Avis de vacance

**Direction Action sociale gérontologique
Responsable de la Résidence Autonomie Pierre Sémard**

Emploi à temps complet relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux

**Au plus tard le mardi 12 novembre 2019
Délai de rigueur**

La commune de Saint-Martin-d'Hères, en pleine croissance démographique (39 000 habitants) est la 2^{ème} ville du département de l'Isère. Elle est au coeur du développement de nombreux projets. Saint-Martin-d'Hères est une ville dynamique et solidaire, elle fait partie de l'agglomération de Grenoble Alpes Métropole qui compte, quant à elle, près de 400 000 habitants.

Le Centre Communal d'Action Sociale met en oeuvre la politique sociale de la Ville, en lien étroit avec les services municipaux et les acteurs du territoire.

La Direction Action sociale gérontologique intervient en direction des personnes âgées en perte d'autonomie ou dépendantes à domicile, à travers une pluralité de services et d'accompagnements ayant pour objectif de favoriser le maintien d'une vie sociale et le soutien à domicile.

La Résidence Autonomie Pierre Sémard accueille des personnes âgées de 60 ans et plus autonomes. Elle propose un lieu de vie sécurisé, et des réponses adaptées et personnalisées (actions de prévention et de vie sociale).

La Résidence Autonomie Pierre Sémard fait l'objet d'un projet ambitieux de réhabilitation, prévu pour 2021/2022 en site semi-occupé.

Activités

Définir, piloter et mettre en oeuvre le projet d'établissement :

- réaliser le diagnostic des besoins des personnes accueillies et élaborer le projet d'établissement,
- mettre en oeuvre et accompagner les évaluations internes et externes,
- garantir et accompagner la mise en oeuvre du plan d'action du projet d'établissement et des évaluations,
- animer le partenariat extérieur et la transversalité autour des personnes et des projets de prévention,
- communiquer, informer sur le projet d'établissement.

Centre Communal d'Action Sociale

111 avenue Ambroise Croizat, CS 50007

38401 Saint-Martin-d'Hères Cedex - Tél. 04 76 60 74 12

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à M. le Président du CCAS

Organiser l'accueil et l'accompagnement des résidents :

- garantir les procédures d'admission : accueil, information, accueils temporaires, commission d'hébergement, entrées...
- piloter l'élaboration et le suivi des projets personnalisés,
- développer le partenariat pour les prises en charge adaptées et accompagner les résidents et leurs familles dans les parcours et les sorties de structure,
- organiser la continuité des services, notamment sur les soins, l'animation et la logistique.

Organiser l'activité des deux foyers restaurants et du portage de repas rattachés à la Résidence Autonomie**Garantir la mise en oeuvre des différentes réglementations :**

- mettre en oeuvre les instances et documents de la loi 2002-2 et notamment le Conseil de vie sociale
- coordonner la mise en oeuvre des différents plans et conventions,
- s'assurer de l'application des règles d'hygiène et de sécurité et procéder à des exercices de simulation,

Encadrer et manager le service :

- animer une équipe pluridisciplinaire (organisation de l'activité, congés, formations...)
- développer un fonctionnement d'équipe autour de l'accompagnement des personnes accueillies
- piloter le projet du service et accompagner les changements.

Assurer la gestion matérielle, financière et technique de l'établissement :

- participer à l'élaboration du budget des services,
- suivre la gestion administrative et financière liée à l'activité,
- veiller, en lien avec les services techniques à la réalisation des travaux d'entretien du bâtiment et des studios...
- suivre l'activité des services et rédiger les documents administratifs relatifs.

Contribuer aux réflexions, projets transversaux et instances du CCAS et de la Ville

Compétences	
Savoirs-faire	Connaissances
Capacité d'encadrement, d'organisation et de gestion. Capacité d'analyse, de synthèse. Maîtrise du travail en partenariat et de l'animation de réseau. Expérience en gestion d'établissement appréciée.	Problématiques liées au vieillissement. Partenaires et dispositifs du champs gérontologique. Réglementation relative à un établissement médico-social.

Qualités essentielles à la tenue de l'emploi :

- capacité d'écoute et d'animation,
- discrétion, confidentialité,
- réactivité.

Conditions de rémunération :

- Traitement de base aux conditions de la Fonction Publique Territoriale (FPT)
- Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Avantages et participation de l'employeur

Sans condition d'ancienneté

Plan de déplacement de l'administration : remboursement à hauteur de 70% de l'abonnement (plafond de 86,16€/mois).

Mutuelle labellisée FPT : participation selon la composition de la famille

Prévoyance labellisée FPT : participation selon l'indice

Sous condition de 3 mois d'ancienneté :

Prime annuelle : versée en 2 fois (juin et novembre)

Proposition d'adhésion au Comité des Oeuvres Sociales (COS) donnant droit à des prestations et avantages (loisirs, culture, évènements, familiaux...)

Restaurant collectif

Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisée en fonction de l'évolution du service public, des techniques de travail et des organisations.

Les candidat(e)s intéressé(e)s par cet emploi voudront bien faire acte de candidature (lettre de motivation + CV) à Monsieur le Président du CCAS, 111 avenue Ambroise Croizat – CS 50007 – 38401 Saint-Martin-d'Hères Cedex ou par mail ccas@saintmartindheres.fr

Axelle Chalamet
Directrice du CCAS



